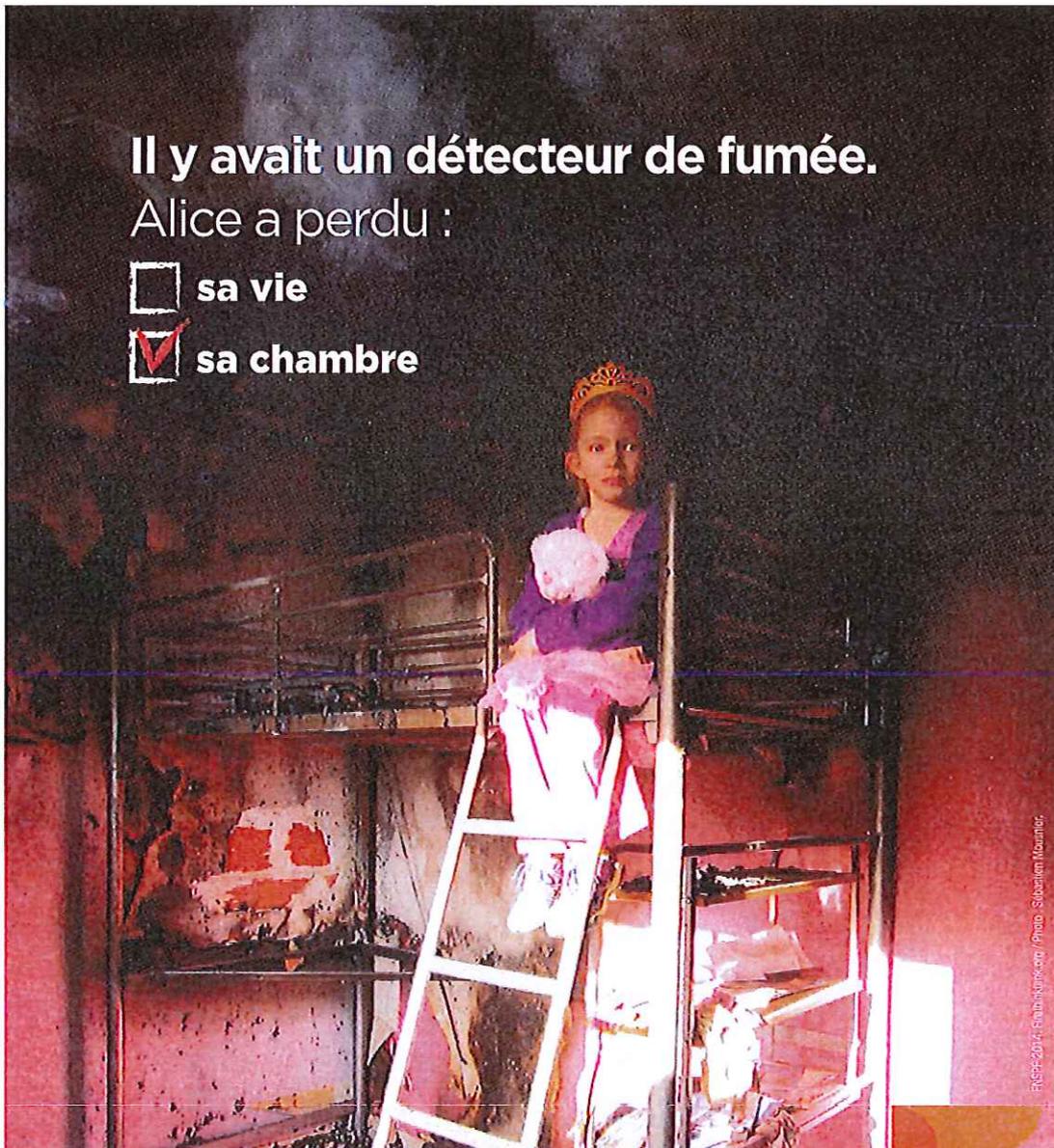


Il y avait un détecteur de fumée.

Alice a perdu :

sa vie

sa chambre



FICHE 2014: flammekim.com / photo: Sébastien Maunier

Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

Obligatoire
à compter du
8
MARS
2015



La prévention
par les
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Protégez ceux que vous aimez, installez un détecteur de fumée !



→ 1 incendie se déclenche toutes
les 2 minutes en France



→ 80 % des victimes d'incendie meurent
à cause des fumées et non du feu lui-même.
En donnant l'alarme, le détecteur de fumée
vous permet de réagir au plus vite.



→ Le détecteur vous prévient **dès les
premières secondes** parce qu'en cas
d'incendie, chaque minute compte.

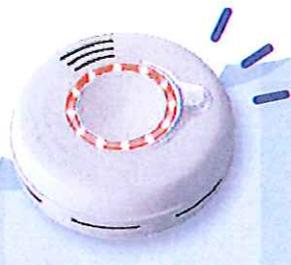
EN PRATIQUE...

- Les détecteurs de fumée sont vendus dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces.
- Ils doivent être conformes à la norme NF EN 14604 (marquage CE).
- Prévoyez un budget de 20 euros en moyenne par détecteur.
- Le détecteur se pose de préférence dans ou près des chambres.
- L'installation est simple et rapide : vous pouvez le poser vous-même.
- Le dispositif doit être fixé en hauteur, idéalement au plafond, à distance des sources de vapeur et des gaz d'échappement (cuisine, salle de bains, garage).



Un détecteur de fumée doit obligatoirement être installé
dans chaque logement d'ici le 8 mars 2015.

Protégez ceux que vous aimez, installez un détecteur de fumée !



Un incendie se déclare toutes les deux minutes en France, causant 800 décès chaque année. Près de la moitié de ceux-ci pourraient être évités grâce à l'installation d'un détecteur de fumée. Explications...

« En tant que sapeurs-pompiers sur le terrain, nous voyons de nombreuses victimes qui pourraient être évitées », déplore le capitaine Céline Guilbert, sapeur-pompier en Loire-Atlantique. Il faut savoir qu'un incendie se propage de façon fulgurante ! C'est malheureusement une information qui est mal connue, et beaucoup trop de personnes sous-estiment le danger.

Face à un incendie, chaque seconde compte. C'est pourquoi, d'ici le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'un détecteur de fumée.

À quoi il sert ?

Ce petit boîtier signale par un avertissement sonore puissant la présence de fumée suspecte. Un dispositif peu coûteux, simple à installer et qui peut vraiment tout changer : la majorité des victimes d'incendie sont en effet intoxiquées par les fumées durant leur sommeil. En Angleterre, cela fait plus de vingt ans que l'installation de détecteurs de fumée dans les logements est obligatoire. Résultat : le nombre de décès par asphyxie a diminué de 50 %.

Comment le choisir ?

Installer un détecteur de fumée est une opération simple, à la portée de tous. Vous pouvez vous procurer ce dispositif dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces pour une vingtaine d'euros en moyenne. Vérifiez que le logo « CE » est

apposé sur l'emballage. Un marquage « NF » est une garantie supplémentaire de qualité.

Où l'installer ?

Repérez ensuite dans votre logement l'endroit idéal pour l'installer : de préférence dans ou près des chambres. Si celles-ci sont dispersées n'hésitez pas à installer un détecteur par zone de nuit. Veillez également à placer le détecteur à distance des pièces émettrices de vapeur telles que la cuisine, la salle de bains ou le garage. Vous éviterez ainsi les déclenchements intempestifs et les fausses alertes. Le boîtier doit être fixé de préférence au plafond, ou du moins en hauteur.

Quel impact sur mon assurance ?

Une fois le détecteur installé, vous devez envoyer à votre compagnie d'assurance une attestation d'installation sur l'honneur. Une lettre type est souvent fournie avec les appareils. Certains assureurs proposent même des remises sur les cotisations en cas d'installation de détecteur, allant de 5 à 10 %.

Comment l'entretenir ?

Il ne vous restera plus qu'à vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système et à changer les piles dès qu'un signal sonore vous indique leur faiblesse (signal différent de l'alarme). Vous aurez ainsi toutes les chances d'être plus rapide que le feu !

LES BONS GESTES À ADOPTER



Faites attention aux bougies.



Surveillez vos cuissons, éteignez vos appareils après usage.



Ne stockez pas de produits inflammables.



Sensibilisez les enfants aux risques liés au feu. Ils déclenchent 14 % des incendies.



Ne surchargez pas vos prises électriques et faites-les régulièrement vérifier.

La prévention
par les
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Le saviez-vous ?

800
morts

10 000
blessés

80% des décès sont dus
à l'intoxication par la fumée

[www.territoires.gouv.fr/
detecteurdefumee](http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee)
www.pompiers.fr/prevention
#detecteurdefumee

